ZONZA SANTA LUCIA
DI PORTIVECCHJU

Procès-verbal de la séance du conseil municipal
Du 28 juin 2025 à 10 heures.
En Maire annexe de Sainte Lucie de Porto Vecchio

André ALIFANTI

Une retransmission en direct de la séance sera diffusée sur la page Facebook de la Commune de Zonza.

Ordre du jour

Administration Générale

- Évolution de la garderie ludique de Zonza en ALSH : élaboration d'un projet éducatif, d'un projet pédagogique et d'un règlement intérieur de fonctionnement.
- Modification du règlement intérieur de fonctionnement de l'École Municipale des Sports.
- Modification du règlement intérieur de la Commande Publique.
- Modification du règlement intérieur du service de police et d'exploitation des Mouillages/ Corps-morts.
- Modification des critères d'attribution de la récompense aux bacheliers de la commune de Zonza à compter de l'année 2025.
- Prise en charge des frais de formation aux premiers secours des bénévoles de la Réserve Communale de Sécurité Civile.
- Convention de mise à disposition et d'utilisation du site de l'hippodrome de Viseo au bénéfice de la Société Hippique de Zonza.
- Évolution de l'Établissement de Santé Pluridisciplinaire (ESP) de Sainte Lucie de PortoVecchio en Maison de Santé.

Finances - Budget communal

- Décision modificative n°1 au budget principal M57 2025.
- Décision modificative n°1 au budget annexe M49 Eau-Assainissement 2025.

Ressources humaines

- Modification du tableau des effectifs : diverses suppressions et créations de postes.
- Mise en place d'un dispositif expérimental de rythme hebdomadaire de travail sur 4 jours pour les agents volontaires des services administratifs de la commune.
- Proposition d'aménagements horaires en période estivale pour les agents volontaires des services administratifs de la commune.

Forêt communal - Environnement

- Implantation d'une fosse à déchets de grand gibier au lieu-dit Bruscaghju à Sainte Lucie de Porto-Vecchio : convention pour une concession de terrain à l'association de chasse "A Muvra" : retrait et reprise de la délibération n°2024-087 du 16 novembre 2024.
- Démarche de labellisation internationale PEFC pour la forêt communale de Zonza (Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes).

Tourisme

- Modification de la tarification pour le classement des meublés de tourisme de la commune de Zonza par l'office municipal de tourisme de Zonza/Sainte Lucie de Porto-Vecchio à compter du 1er juillet 2025.
- Instauration d'une tarification pour le service de billetterie de l'office municipal de tourisme de Zonza/Sainte Lucie de Porto-Vecchio à compter du 1er juillet 2025.

Aménagement du territoire : projets et travaux

- Programme de réfection de voiries communales : approbation du projet, du plan de financement et demande de subvention.

Affaires diverses (questions non soumises à délibérations)

À 10 heures 00, le Maire ouvre la séance par l'appel des conseillers municipaux.

Présents (13) : Nicolas CUCCHI, Christian GIBERT, Patrick QUILICI, Emmanuelle ORABONA, Vincent LUCCHINACCI, Lisa BARTOLI, Paul André COLOMBANI Jean Sébastien GIUDICELLI, Anthony MUZY, Marina MILLET, Christelle PRIETTO, Francis GIANNI, Jeannine MAESTRATI.

Représentés (6) : Marie-Thérèse BARANOWSKY, Mathilde FEDI, Danielle PELLEGRINI, Dominique GERONIMI, Elise BARLAM, Christian PIU.

Absents (4) : Dominique PIETRI, Antoine CARLI, Jacky BARTOLI, Vanina MARCHI-VAN CAUWELAERT.

Secrétaire de séance : Lisa BARTOLI.

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

Administration Générale

Évolution de la garderie ludique de Zonza en ALSH : élaboration d'un projet éducatif, d'un projet pédagogique et d'un règlement intérieur de fonctionnement.

Le Maire : « Comme vous le savez, on a créé une garderie ludique qui fonctionne bien. Grâce aux travaux qu'on effectue et aussi au travail des services en un ALSH, elle va pouvoir évoluer. Après plusieurs mois de travail avec la PMI et la Jeunesse et les Sports, on est aujourd'hui en capacité de faire bénéficier d'un accueil de loisirs pour 12 enfants au village de 3 à 12 ans, du lundi au vendredi. Voilà. Qui est pour ? Contre ? Il n'y en a pas.
À l'unanimité la délibération est adoptée ».

Modification du règlement intérieur de fonctionnement de l'École Municipale des Sports.

Le Maire : « C'est plutôt un grand succès après plusieurs années de fonctionnement. Au regard des demandes des parents nous avons décidé avec la conseillère en charge Christelle Prietto de faire quelques modifications ; elles portent essentiellement sur... »
C Prietto : « Sur le certificat médical d'aptitude à la pratique des sports, le certificat d'aisance qui est obligatoire et sur les diverses activités que l'on a rajoutées ».
Le Maire : « Très bien, je te remercie, je vous propose d'adopter cette délibération.
Qui est pour ? Contre ? Il n'y en a pas.
Adoptée à l'unanimité ».

Modification du règlement intérieur de la Commande Publique.

Le Maire : « J'ai demandé à la directrice générale des services d'avoir une vigilance accrue sur la commande publique, et j'ai demandé aussi à ce que l'ensemble des personnels soient formés, y compris pour se doter d'un service à terme, dont j'aborderai un peu ce sujet plus tard. Donc, Céline, est-ce que tu veux bien nous dire un petit peu le point fort qui renforce encore notre position, sachant qu'on va encore bien en avance ».

C Bianconi : « On a modifié le règlement parce que la commande publique a évolué depuis 2020, notamment dans le contexte du Covid. Il y a un seuil qui a été mis en œuvre sans mises en concurrence jusqu'à 100 000 €. Mais pour se prémunir de ça, on a mis en place une règle, c'est-à-dire de fournir un cahier de consultation des entreprises à l'ensemble des professionnels sollicités, qui est le même, de façon à ce que les réponses soient toutes fournies sur la même base d'informations, qui est la règle fondamentale dans le cas des marchés publics. On a également mis en place la possibilité de réunir la CAO sur demande expresse du maire s'il y a des dossiers d'une complexité technique ou particulière à partir du seuil de 50 000 €, ce qui n'est pas le cas parce que la CAO est réunie normalement sur procédure formalisée. Et on a aussi rajouté et davantage précisé une clause pour se prévenir de la problématique de conflit d'intérêts. Et du coup, on a décliné une fiche pratique à destination des services qui ont toujours un pense-bête pour ne jamais dévier de l'essence de la commande publique ».

Le Maire : « Merci. Vous aurez compris que pour nous, il est important que la loi s'applique sur ces sujets-là qui sont éminemment sensibles. Donc on a le cadre légal et on va aussi au-delà. Qui est pour cette modification du règlement intérieur de la commande publique ? Avis contraire ? Il n'y en a pas.

Adoptée l'unanimité ».

Modification du règlement intérieur du service de police et d'exploitation des Mouillages/ Corps-morts.

Le Maire : « On a maintenant la modification du règlement intérieur du service de police et d'exploitation des mouillages et des corps morts. Marina, si tu veux en dire deux mots. Je vous donne un peu le contexte, c'est qu'on s'engage sur la protection environnementale. D'ailleurs je souligne aussi le travail qui est fait y compris pour la mise à disposition des espaces littoraux, grâce notamment aux sentiers littoraux et au travail de Vincent. Marina, si tu veux bien dire deux mots sur cette disposition du règlement, article 8, sur les rejets, les déchets, l'attitude... ».

M Millet : « Oui. Alors le règlement a été amélioré. Une des choses, c'est qu'on a donné la priorité aux résidences principales dans la modification du règlement. Donc, bien évidemment, les demandes des habitants de la commune sont prioritaires. Il y a ensuite les résidences secondaires. On a pu contenter déjà toutes les demandes de résidences principales et une grande partie des résidences secondaires. Ensuite, voilà, on a fait attention aux rejets des eaux usées, donc les bateaux qui ne possèdent pas de système doivent mouiller. On ne peut plus louer un mouillage pour en faire une exploitation commerciale. C'est seulement réservé aux particuliers et à la plaisance privée. Ensuite, avec l'obtention de l'AOT, on avait un cahier des charges quand même avec plusieurs points qu'on a dû rajouter aux nôtres. Notamment, on avait toujours les analyses de l'eau qui ont toujours été faites, mais en plus maintenant, ils nous demandent d'analyser régulièrement les sédiments et de faire des contrôles avant, pendant et après saison. Les zones de mouillages sont vraiment scrutées à la loupe. Le laboratoire qui jusqu'à maintenant faisait les analyses de l'eau n'avait plus la capacité de les réaliser, ni les analyses de sédiments, donc il a fallu qu'on fasse appel à une autre boîte. Et c'est quand même la modique somme de 11 000 €. ».

Le Maire : « Très bien. Marina, merci pour ces précisions. En fait, dans les grandes lignes, les usagers s'engagent à respecter la tranquillité des lieux et des autres usagers, ce qui est important. Utiliser les zones de mouillage et d'accès mis à disposition sans porter atteinte ou de manière négative. Et là encore, on va rentrer dans les réglementations, y compris pour les commerces. Sur la mise à l'eau, on a pris un certain nombre d'arrêtés qui vont dans ce sens aussi. Trier les déchets grâce aux bornes de tri sélectif disponibles à proximité de la mise à l'eau et utiliser exclusivement des produits écologiques pour le nettoyage du matériel et des outils.
Très bien, qui est pour cette modification du règlement ? Contre ? Il n'y en a pas.
Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie ».

Modification des critères d'attribution de la récompense aux bacheliers de la commune de Zonza à compter de l'année 2025.
Le Maire : « Pour récompenser, dans l'esprit, l'ensemble des lycéens. Lisa, si tu veux en dire deux mots, s'il te plaît ».
L Bartoli : « Oui, c'est une modification. Il y a déjà une récompense qui était en place. On a décidé d'étendre cette récompense à l'ensemble des bacheliers avec une majoration pour les mentions très bien. C'est intéressant que l'ensemble de ces jeunes qui finissent un cycle important, qui entrent dans la vie active, soient reçus en mairie et récompensés en ce sens. On a à cœur d'être au plus près de notre jeunesse ».
Le Maire : « Merci pour tout ce que tu fais aussi dans ta délégation pour l'école et l'urba. Hier, il y a eu une très belle fête de l'école, malheureusement, je n'ai pas pu y assister mais on était largement représenté, je sais que Paul-André y était, le premier adjoint et la directrice générale des services. Très bien, je vous propose d'adopter cette délibération.
Qui est pour ? Contre ? Il n'y en a pas.
Adoptée à l'unanimité ».

Prise en charge des frais de formation aux premiers secours des bénévoles de la Réserve Communale de Sécurité Civile.
Le Maire : « C'est dans le cadre de la lutte contre l'incendie. C'est une proposition de Vincent Lucchinacci pour la formation. Si tu veux juste en dire deux mots, Vincent… ».
V Lucchinacci : « Dans le cadre de la protection, aussi bien du massif que dans la vallée du Cavo. Même s'ils peuvent se déplacer en plaine, même s'ils doivent monter à Zonza, ils pourront le faire. Il fallait que les gens qui sont des bénévoles, une quinzaine, il y en a encore un ou deux qui rentrent bientôt, puissent être formés et c'est que le début d'un cycle de formations. Parce que les pompiers vont aussi les former à l'évacuation de nos parkings et des zones de regroupement qui se trouvent dans la vallée. Donc, on est en train de travailler avec eux et il fallait à tout prix qu'ils aient une formation de PC1 qui leur permet d'être le premier secours : comment intervenir en cas d'un blessé, comment l'évacuer, ce qu'on va dire à la radio avec les pompiers ou la police… en sachant que c'est la continuité de notre action depuis maintenant presque 4 ans qu'ils tournent. Il y a aussi un véhicule qui a été donné par les services de pompiers, un 4x4. On continue à les former pour qu'ils puissent faire leur mission. Ce ne sont quand même que des bénévoles ».
Le Maire : « Vincent, merci. Ça me permet de saluer la réserve communale et de les assurer de mon soutien et de mon amitié pour tout ce qu'ils font de façon bénévole. C'est une formation qui concerne 12 personnes pour un montant de 600 €. Qui est pour ? Contre ? Il n'y en a pas.
Adoptée à l'unanimité ».

Convention de mise à disposition et d'utilisation du site de l'hippodrome de Viseo au bénéfice de la Société Hippique de Zonza.

Le Maire : « Je vous ai soumis aujourd'hui la convention de mise à disposition de l'utilisation du site de l'hippodrome de Viseo au bénéfice de la société hippique de Zonza. Donc, après 2 années d'occupation sans droit de titre, on a enfin pu, grâce au concours de l'État, procéder à la signature d'une convention qui fixe les droits et obligations de chacun. Cette convention a une durée de 12 ans. Elle sécurise donc le bon déroulement des courses mais permet également la possibilité d'y organiser des manifestations en dehors des 5 réunions annuelles. Donc avis à toutes les associations qui souhaitent disposer de l'ensemble des infrastructures possibles à se manifester. Les courses auront donc lieu ce dimanche. La convention aujourd'hui qui lie la société hippique et la commune est une convention légale et surtout, le cadre de sécurité est enfin respecté. Voilà, Je remercie aussi les services de l'État, notamment, qui sont beaucoup impliqués pour assurer à la société hippique d'être en règle, à la fois avec l'État, mais aussi avec la commune. Des questions ? Non. Qui est pour cette convention ? Elle est adoptée à l'unanimité et passera donc aussi pour le contrôle de l'égalité. Très bien ».

Adoptée à l'unanimité ».

Évolution de l'Établissement de Santé Pluridisciplinaire (ESP) de Sainte Lucie de Porto-Vecchio en Maison de Santé.

Le Maire : « On a ensuite, et ça c'est une très bonne nouvelle et on est très content, on se réjouit de ça, on a au programme, on voudrait soutenir, docteur Colombani, pour l'évolution de l'équipe de soins primaires de Saint Lucie de Porto Vecchio, qui est en face, en une maison de soins pluridisciplinaires. Donc l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités autorise la commune à intervenir pour garantir l'accès aux soins, organiser les services de santé locaux et soutenir des équipements sanitaires.

Donc la commune de Zonza, qui a été confrontée à une forte pression foncière sur le littoral, avec une démographie médicale qui est fragile. On a anticipé ces enjeux en soutenant la création par l'ARS d'une équipe de soins primaires, qui est donc installée dans les nouveaux locaux en face, sur le secteur Saint Lucie de Porto Vecchio. Donc la commune a mis à disposition ces locaux, via un bail professionnel de 9 ans qui garantit leur maintien sur le territoire. Maintenant et compte tenu des besoins, il convient donc de continuer à soutenir les professionnels de santé, ainsi que l'ARS, pour faire évoluer cette équipe de soins primaires vers une maison de soins pluridisciplinaires qui va permettre de renforcer l'exercice coordonné des praticiens sur le territoire, de renforcer également la qualité de la prise en charge des patients sur l'ensemble du territoire, de participer aux actions territoriales de santé qui sont menées par la CPTS. Ça va permettre de pérenniser l'activité médicale mer-montagne car le volet montagne est aussi concerné.

Juste deux mots pour vous dire que le bâtiment sera inauguré le 23 juillet à partir de 10h30 en présence du préfet de région. Toute la population est invitée à participer. Ce bâtiment, qui est un bâtiment, vous verrez, aujourd'hui de grande qualité, qui va héberger, abriter, en termes plus exacts, 4 kinésithérapeutes, voire 6, 4 médecins, un orthoptiste, un infirmier et une permanence de soins qui va nous permettre d'avoir des soins aussi à longs termes. Voilà donc un très bel outil à disposition… ».

PA Colombani : « Uniquement l'été pour le moment. Ce n'est pas les médecins qui décident de leur organisation de garde, c'est sous la responsabilité de l'ARS qui donne l'autorisation d'ouvrir… ».

Le Maire : « Pour 6 mois par an à peu près. Un peu moins ? En tout cas c'est encore des soins supplémentaires à la suite. Donc voilà.

Je précise une chose importante, c'est que Paul André peut voter cette libération parce qu'il n'est pas intéressé, mais j'en profite aussi pour dire une chose, in fine, c'est que, nonobstant la polémique, je dirais, malvenue, c'est un doux euphémisme, c'est un bâtiment public qui n'a fait l'objet d'aucune malversation, je le dis publiquement et on est quand même encore dans un état d'ordre du droit où les choses doivent se prouver. Donc, à bon entendeur, salut. Et ce conseil municipal et ses membres n'ont certainement pas à rougir d'une action publique exemplaire, en matière de santé, je pense. Voilà. Ceci étant dit, tu veux sortir pour voter ? Tu peux. Qui est pour ? On attend qu'il sorte, on attend que le docteur Colombani sorte. Il n'a pas participé au vote. Contre ? Il n'y en a pas. Merci ».
Adoptée ». ***(Pas de Quorum).***

Finances - Budget communal

Décision modificative n°1 au budget principal M57 2025.
Le Maire : « On a une décision modificative avec l'inclusion de nouvelles taxes obligatoires en fonctionnement, issues de la nouvelle loi de finances, à hauteur de 49 000 €. La loi, on appelle ça le Dilico, est un dispositif de lissage conjoncturel. À l'article739218. En clair, c'est l'État qui a besoin d'un peu d'argent. Donc, la Commune va contribuer au redressement des finances publiques à hauteur de 49 768 €. C'est la part de la commune de Zonza pour ce dispositif obligatoire. Et donc, cette modification, on a aussi l'inscription d'une subvention qui est relative à la construction du bâtiment polyvalent de Zonza à hauteur de 441 768 €. On se dit après tout qu'on fait bien de contribuer car du coup nous sommes gagnant-gagnant. Je félicite aussi l'avancée de ce projet à Zonza et les subventions qui rentrent. Pour le coup c'est une subvention de la région ? ».
C Bianconi : « La région et comité de massif ».
Le Maire : « Décision modificative au budget n°1. Ça, c'est bon. On y va pour le Dilico et pour la subvention. Des questions ? Non. Qui est pour ? Contre. Il n'y en a pas.
Adoptée ».

Décision modificative n°1 au budget annexe M49 Eau-Assainissement 2025.
Le Maire : « Donc, on a une inscription de la subvention relative à la pose des compteurs à hauteur de 207 000 €. C'est le fond avenir montagne. Encore de l'argent qui rentre mine de rien. Le Comité massif et en haut, c'était quoi ? Avenir montagne. Donc, c'était deux fois la région. Bien, merci la région. Qui est pour ? Contre ? Il n'y en a pas. On a 207 000 € à Zonza. 207 000 € et 441 000 €, tout à Zonza ».
Adoptée.

Ressources humaines

Modification du tableau des effectifs : diverses suppressions et créations de postes.
Le Maire : « On a la modification aujourd'hui du tableau d'effectifs avec la suppression et création de postes qui a été validée en comité social territorial. Dans le cas des dispositifs de promotion interne, pour l'année 2005, il y a 7 agents de la commune qui vont bénéficier d'un avancement. Donc, on a des modifications à faire au tableau sur la filière administrative avec la création de postes d'attaché principal, création de postes de rédacteur principal, création d'un poste d'adjoint administratif principal première classe. Sur la filière animation, on a la création d'un poste d'adjoint d'animation. Et sur la filière patrimoine, la création d'un poste d'adjoint. Alors, ce n'est pas des nouveaux postes, il n'y a pas un recrutement derrière, ça glisse sur la promotion on est bien d'accord.

C Mari : « D'ailleurs oui, il y a 7 agents qui sont promus. Mais il n'y a que 6 postes créés parce que pour un agent, il y avait un poste vacant ».
Le Maire : « Voilà qui est pour ? Contre ? Il n'y en a pas.
Adoptée à l'unanimité ».

Mise en place d'un dispositif expérimental de rythme hebdomadaire de travail sur 4 jours pour les agents volontaires des services administratifs de la commune.
Le Maire : « On a aussi une mise en place d'un dispositif qui est complètement expérimental pour le rythme hebdomadaire du travail des 4 jours pour les agents qui sont volontaires au service administratif de la commune. Certains agents ont demandé la semaine des 4 jours, sur laquelle, nous, on n'est pas opposé. C'est une révision des RTT, tout simplement. C'est inspiré du secteur privé. C'est ainsi du travail qui est désormais adapté à la fonction publique. Sur la base de retours d'expériences positives de plusieurs collectivités qui ont fait ce choix, la commune a décidé de l'expérimenter pour environ 6 mois, mais réservée exclusivement aux agents qui exercent des missions administratives car sur le technique on ne peut pas malheureusement, au cours duquel les agents volontaires ont la possibilité d'adapter leur semaine de travail. À l'issue de cette période, le dispositif va pouvoir être prolongé pour 6 mois ou abrogé. Les principes qui guident cette expérimentation sont le volontariat et la continuité de service. Je ne pourrais pas transiger là-dessus, évidemment, mais il me semble que c'est possible avec l'arbitrage des différents chefs de service. On a l'ensemble des services qui se voient opérationnels 5 jours par semaine. Par ailleurs, cette expérimentation pourra en effet réduire le temps de travail des agents qui restent admis à 1607 heures comme l'exige le code de la fonction publique. Enfin, il convient de préciser que les jours non travaillés par les agents volontaires devront être choisis en concertation avec la Direction Générale des Services. Les modalités du temps de travail, la durée de normalité reste à 35 heures. Il y a une possibilité de démarrer à 8h45 de travail, à ce moment-là, il n'y a plus de RTT ou alors il passerait à 36 heures. À ce moment-là, ça fait 9 heures de travail quotidien et ils auraient 6 jours de RTT. Donc voilà, en fait, c'est un petit peu une organisation comme celle-là. Donc 8h-12h30, 13h15-17h30 et 8h-12h30, 13h-17h30. Voilà. Des questions ? Non. Qui est pour ?
Adoptée à l'unanimité ».

Proposition d'aménagements horaires en période estivale pour les agents volontaires des services administratifs de la commune.
Le Maire : « Comme vous le savez, quand on est arrivé aux responsabilités, on avait la journée continue d'été et il se trouvait que la commune fermait à 13h. Enfin, les locaux. Pour nous, administration, ce n'était pas possible parce que ça reste la période de l'année où c'est la plus fréquentée. Donc on avait mis fin à la journée continue administrative. Aujourd'hui, on peut y revenir, très volontiers. Je suis resté ouvert à cette discussion. L'idée, c'est que ça fonctionne par équipe avec des horaires qui commencera avec un cycle matinal qui démarrait de 8h à 15h et un cycle horaire de l'après-midi de 10h à 17h. Ce qui permettrait aux services communaux d'être ouverts aux locaux de 8h à 17h. Moi, ça me convient à partir du moment où les services tournent, et ensuite faire la mise entre eux pour pouvoir faire ou du 8h à 15h ou du 10h à 17h. Une semaine sur deux, les agents et les aménagements interchangent et les deux ne sont pas cumulables, on est bien d'accord. Voilà, donc les gens ont le choix. Et là encore, la commune a un souci de bienveillance avec les agents. Et que les rythmes de travail puissent s'accorder aussi au rythme ou aux contraintes de vie de chacun, tant qu'on peut faire ce que l'on peut, sans nuire, évidemment, à la qualité du service dû à la population. Qui est pour ? Contre ? Il n'y en a pas.
Adoptée à l'unanimité ».

Forêt communal – Environnement

Implantation d'une fosse à déchets de grand gibier au lieu-dit Bruscaghju à Sainte Lucie de Porto-Vecchio : convention pour une concession de terrain à l'association de chasse " A Muvra " : retrait et reprise de la délibération n°2024-087 du 16 novembre 2024.

Le Maire : « Cette délibération qui avait déjà été prise, elle avait fait l'objet d'un vote. Mais les services de l'État nous ont demandé de délibérer en conformité technique avec un avis de l'ONF. Ce que nous vous proposons aujourd'hui. Le rapport date du 24 mars 2025. Les services de l'ONF émettent un avis favorable à la réalisation de cet ouvrage. Francis, merci pour ce que tu fais aussi à la société de chasse. La chasse reste un élément fondamental de notre culture et de nos traditions ».

C Bianconi : « Francis ne peut pas voter ».

Le Maire :« Qui est pour ?

Adoptée ». ***(Pas de Quorum).***

Démarche de labellisation internationale PEFC pour la forêt communale de Zonza (Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes).

Le Maire : « Il nous reste enfin un point très important qui est la démarche de labellisation internationale P.E.F.C pour la forêt communale de Zonza, troisième commune de corse, donc c'est Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes, désolé pour mon anglais, je vous l'aurai fait plus volontiers en Corse. Donc la forêt communale de Zonza doit être un petit peu aussi compétitive. Elle s'étend sur 4 000 hectares. On a fait voter, vous le savez, dès 2021, le schéma d'aménagement forestier. Il nous faut, grâce à cette labellisation, valoriser les bois de la commune lors des ventes. Parce que si on n'a pas d'achats, on ne peut pas exploiter vous l'aurez bien compris, accéder aux aides publiques en lien avec la forêt, parce que ce classement nous permet d'avoir aussi des aides publiques et bénéficier d'une meilleure visibilité sur la bonne gestion de mise en œuvre de la forêt communale. Entre parenthèses, un beau dynamisme sur la forêt communale et de l'ONF d'ailleurs. Je vous le dis, hier, le directeur régional a fait visiter les installations et les réalisations par le préfet de région et a souligné l'engagement de la commune de Zonza pour le maintien et le développement de cette filière. Voilà, donc merci à tous les acteurs. Qui est pour cette classification ? Avis contraire ? Il n'y en a pas.

Adoptée à l'unanimité ».

Tourisme

Modification de la tarification pour le classement des meublés de tourisme de la commune de Zonza par l'office municipal de tourisme de Zonza/Sainte Lucie de Porto-Vecchio à compter du 1er juillet 2025.

Le Maire : « La réglementation impose une déclaration de meublés de tourisme en mairie. Les propriétaires sont tenus de faire cette déclaration en vue de leur classement. Ils doivent faire appel à un organisme de contrôle et l'Office du Tourisme, aujourd'hui, aura la possibilité de faire lui-même ce contrôle, ce qui permettra de faire des recettes supplémentaires pour l'Office du Tourisme. Voilà, avec des visites en fonction des classements qui varient entre 150 € à 290 € en fonction du type de logement. Qui est pour ? Contre ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

Adoptée à l'unanimité ».

Instauration d'une tarification pour le service de billetterie de l'office municipal de tourisme de Zonza/Sainte Lucie de Porto-Vecchio à compter du 1er juillet 2025.

Le Maire : « On a aussi l'instauration d'une tarification pour un service de billetterie de l'Office municipal du Tourisme. Je salue le travail de l'Office, mais aussi de la culture pour un dynamisme assez remarqué sur l'ensemble du territoire, pour une offre culturelle extrêmement variée. Et on vous remercie pour des praticités et pour de meilleurs fonctionnements. On a mis en place un système de billetterie que la commune n'est pas en capacité d'assumer seule. Donc c'est l'Office du Tourisme qui assure cette billetterie. Il y aura un système de régie qui nous permettra à nous aussi d'en profiter sur le programme culturel. C'est un outil supplémentaire qui va nous permettre d'être meilleurs. Donc c'est le statut de l'Office du Tourisme qui a évolué en SPIC, qui peut nous permettre de confier ces missions de commercialisation et de prestations en service. Donc c'est une billetterie d'événementiel et de loisirs avec une commercialisation de courts séjours à thème, de location et de tourisme aussi, et une commercialisation de séjours et de prestations de groupe. Donc ça c'est très intéressant pour l'Office. Cette démarche a pour objectif de promouvoir le territoire et ça s'inscrit aussi dans notre projet de station classée. Merci à l'Office et merci au service culturel. Qui donc est pour ? Contre ? Il n'y en a pas.
Adoptée à l'unanimité ».

Aménagement du territoire : projets et travaux

Programme de réfection de voiries communales : approbation du projet, du plan de financement et demande de subvention.

Le Maire : « Comme vous le savez, on avait un sujet sur les routes avec Vincent, et on est là sur la programmation, donc la réfection des voiries communales. Un gros travail qui a été mené pour le coup par Vincent, les services techniques, pour mettre au PLU l'ensemble des routes qui n'étaient pas publiques, et pouvoir avoir quelque chose qui soit maintenant en règle grâce au PLU qui va être promulgué incessamment sous peu, puisqu'on a enfin eu le fameux arrêté d'abrogation de la carte communale. Ce programme de réfection a été fait avec les services, avec un arbitrage très objectif qui concerne l'antériorité, le nombre d'habitants et la vétusté. Donc il y aura plusieurs tranches. Sur les 162 régulations foncières, un certain nombre ont été recalées via l'enquête publique du PLU. Donc la première tranche de réfection des voiries communales va débuter par A Strada di a Sarra, pour commencer. Enfin, elle est prévue pour son financement. Il y a Arasu, le haut de Cirendinu, a Falata di Pozzu, et à Zonza, on a Fureddi. Alors la première A Sarra pour 122 000 €, Arasu pour 178 000 € et Fureddi pour 47 000 €. Cette opération est de 350 000 €. Elle peut bénéficier d'un soutien de la part de la collectivité de Corse sur un AMI spécifique, à hauteur de 60%. Et à ce moment-là, on va venir pouvoir monter le dossier. Je voudrais dire aussi qu'on a agi sur le réseau routier, qui aussi grâce à la région a été amélioré côté Pinarello, la route qui va vers Porto Vecchio, mais aussi à Taglio Rosso où les routes ont été aussi considérablement améliorées. Voilà. Donc merci Vincent pour tout le travail que tu fais. Et puis je voudrais dire aussi qu'ils ne se rendent pas bien compte du travail que les élus font et que je prends l'occasion de manifester toute la reconnaissance de la population pour le travail de chacun. Voilà pour cette délibération qui est pour ? Contre ? Il n'y en a pas.
Adopté, à l'unanimité ».

Questions diverses.

Le Maire : « J'en mettrai une seule, si vous permettez. J'accueille le haut-commissaire à la précarité le 11 juillet. Donc j'invite tous les membres du conseil municipal à être présent.

Je le vois avec le sous-préfet. On mettra en avant tout le travail qui a été fait par le CCAS que je salue. Je tiens à votre disposition d'ailleurs un remarquable travail de synthèse sur l'ensemble de l'action du CCAS qui sera présenté au commissaire. Se joindra à nous aussi, la MJC et son action remarquable sur l'accès à la culture et l'inclusion qui nous permet de combattre aussi la précarité. Et puis tous les dispositifs qui ont été mis en place. Je me réjouis que le haut-commissaire vienne sur le territoire. C'est la deuxième fois. On a reçu M. Médori, son prédécesseur. Et donc on fera ça le 11 juillet.
Et pour finir, je vous rappelle de mettre à vos agendas, s'il vous plaît, j'y tiens particulièrement, ça me tient à cœur, ça me ferait très plaisir, en présence du préfet, l'inauguration de la maison médicale. Ce sera un moment fort pour le village puisqu'on en profitera aussi à ce moment-là pour rendre hommage à une personne du village. Vous êtes tous invités le 23 juillet à 10h30 pour inaugurer la maison médicale. On ne peut pas l'appeler encore maison médicale, on va dire l'équipe de soins primaires agréés par l'ARS. Merci beaucoup, je sais que c'était très chargé pour vous, c'est l'été. Je vous laisse tranquille.
Le conseil municipal est terminé ».

Procès-verbal approuvé par le conseil municipal en séance du 1er octobre 2025.

Le Maire,
Nicolas CUCCHI

Le Secrétaire de séance,
Lisa BARTOLI

